

Dijon Planeurs		Participation aux frais		2021	
Total Participation = Cotisation + Lic/Assurance + Lancements + Vols (au forfait ou à l'heure)					
		Moins de 25 ans		Plus de 25 ans	
Cotisation Club		100,00		135,00	
Licence Assurance Fédérale (Garantie 15 000 €)		91,54		173,54	
Licence Assurance Fédérale Non Volant (Hébergement machines) Mini		42,04		42,04	
Licence de la FFVV accompagnée d'une assurance RC (obligatoire) Garanties variables 0, 15, 30, 50 K€. Minimum possible:		65,40		147,90	
Mises en l'air & Dépannage					
Treuillage	Suivi d'un vol de moins de 15 minutes:		5,00	5,00	
	Suivi d'un vol de 15 minutes ou plus:		8,00	8,00	
Remorquage	Le 1/100ème d'heure tachymètre remorqueur (1):		1,80	1,80	
Dépannage Route	Indemn. du dépanneur.(Véhicule privé ou club.) Le Km:		0,40	0,40	
Dépannage Air	Dépannage par remorqueur. le 1/100ème (1):		1,20	1,20	
Vols					
A l'heure de vol	Tous les planeurs Lancements non compris sauf Jeans:		27,00	31,00	
	Jeans Astir. Lancement non compris:		15,00	17,30	
Forfait 50 heures	Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol			610,00	
	Heures de vol dépassant le forfait:			20,33	
Forfait heures illimitées	Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol		450,00	1 100,00	
Vol avec instructeur	Supplément par vol:		1,80	1,80	
	Atterrissage campagne avec instructeur: Dépannage air ou route Aux frais du club sauf pour les épreuves obligatoires à l'obtention du brevet.				
Stages découverte (Effectués sur une seule saison. Non reportables.)					
3 jours non consécutifs	Compris: 1 Licence + cotisation club 3 Jours et 3 vols de 1 heure environ avec instruction et accès au simulateur.		250,00	350,00	
6 jours non consécutifs	Compris: 1 Licence + cotisation club 6 Jours et 6 vols de 1 heure environ avec instruction et accès au simulateur.		400,00	500,00	
La licence FFVV et la cotisation club des stages découverte pourront être déduites et transformées en licence et cotisation annuelles.					
Bourses FFVV			Conditions d'obtention: Avoir entre 15 et 25 ans lors des vols. Elles sont accordées pour la réalisation des objectifs suivants		
Formation initiale Sur une durée de 2 ans maximum			Avec B I A	Sans B I A	
		Lâcher:	100,00	100,00	
		Pass Planeur:	200,00	150,00	
		Brevet SPL:	200,00	150,00	
		Autorisation campagne +:	300,00	300,00	
Perfectionnement					
Totaliser plus de 1000 Km sur la campagne (Planeur monoplace) inscrits à la Netcoupe			200,00	200,00	
Compétition					
Participation à un premier championnat officiel (interrégional jeune, régional, national):			200,00	200,00	
Les bourses sont versées sur les comptes (club) des pilotes dès que nous les recevons le montant des bourses peut être modifié par la FFVV					
(1) Le prix du centième remorqueur pourra être modifié en cours d'année en fonction du prix de l'essence.					
DIJON PLANEURS Aérodrome de DIJON-DAROIS Tel: 03 80 35 61 58			www.dijon-planeur.fr		
Modifié le:			22/07/2021 RC		

REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS

Le forfait étant souscrit librement, celui-ci ne sera pas révisé en fonction de l'activité réelle de l'adhérent. En cas de force majeure, une demande de modification pourra être effectuée auprès du comité. Le règlement peut se faire par versements échelonnés de plusieurs chèques encaissables à dates fixées. A la fin du forfait, 2 possibilités pour continuer : prendre un autre forfait ou passer à l'heure de vol.

Le forfait illimité doit être réglé avant le 1er mai.

Le compte d'un pilote doit toujours être positif (règlement intérieur)

UTILISATION DU REMORQUEUR

	Tarif horaire
Instruction:	80,00 €
Utilisation privée:	100,00 €

VOLS D'INITIATION

Type de vol d'initiation	Standard	Voltige
Départ avec remorqueur :	100,00 €	150,00 €
Assurance seule pour VI particulier (carte VV) :	10,00 €	

Le vol d'initiation suivi d'une inscription au club sera facturé comme un vol d'instruction + assurance VI

Treuillards

Compensation : 1 treuillée pour 10 treuillées effectuées.

Documents à fournir pour s'inscrire au club

- Visite médicale délivrée par un médecin agréé aéronautique. La liste des médecins est affichée dans la salle pilote, ou sur internet www.dgac.fr (rubrique aviation générale /aptitude médicale).
- 2 photos d'identité

Documents à vous procurer :

- Manuel du pilote de vol à voile (disponible au club environ 40,00 €). Il comporte le manuel de préparation à la partie théorique du brevet de pilote de planeur ainsi qu'une fiche de progression utilisée par l'instructeur pendant la formation.
- Carnet de vol (disponible au club, environ 14,00 €)

**Un relevé de compte individuel de chaque membre est édité régulièrement par le trésorier
(Il est à récupérer à l'occasion de votre passage au club).**

Il se trouve dans le classeur bleu réservé à cet effet dans la salle des pilotes

Cotisation remorqués et hébergement pour planeurs et pilotes extérieurs

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Cotisation journalière:	10,00	12,00
Cotisation Hebdomadaire:	50,00	60,00

Remorquage planeur extérieur : 40 € à 500m et 10 € par 100m supplémentaires. Ex: 90 € à 1000m

Hébergement caravane ou camping-car Participation aux frais: 5 € par jour et par personne

Hébergement dans la maison du club Participation aux frais: La nuit: 25 €